



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Garantie Protection
Accident



Se prémunir contre
les accidents de la vie

Protéger ses proches contre les aléas de la vie quotidienne et leur transmettre un capital en cas de décès ou invalidité pour leur permettre de continuer à vivre sereinement.

La Garantie Protection Accident est là pour vous couvrir contre tous les accidents de la vie quotidienne même en l'absence de tiers.

Ce contrat de prévoyance vous garantit une indemnisation dans les éventualités de décès, d'incapacité permanente ou encore de dommage esthétique.

Cuisiner, jardiner, ou encore bricoler... ces activités ne sont pas toujours sans risque.

Avec un seul contrat, couvrez-vous contre les conséquences d'un accident, de la plus anodine à la plus grave

Vous êtes protégés en cas d'accident de la vie

Une couverture optimale

Vous bénéficiez d'une protection efficace dans de nombreuses situations :

- Accidents de la circulation, que vous soyez conducteur, passager ou piéton.
- Accidents domestiques.
- Accidents suite à la pratique d'un sport de loisir.
- Accidents médicaux : paralysie après une intervention bénigne par exemple.
- Catastrophes naturelles : inondation, tempête.
- Agression ou attentat.

Quelques chiffres sur les accidents de la vie

Les accidents de la vie sont bien plus fréquents qu'on peut l'imaginer :

11,3 millions de personnes sont victimes d'un accident de la vie courante chaque année.

21000 décès par an suite à un accident de la vie courante alors que la mortalité routière a été divisée par 2 (exemples : 3000 par étouffement ou suffocation, 2000 par intoxication, 9600 à la suite d'une chute et 1000 par noyade).

5 millions de victimes consultent un service d'urgence dont 500 000 sont hospitalisées.

Source : institut national de veille sanitaire.

Le saviez-vous ?

Seniors : la moitié des accidents domestiques sont causés par des chutes.



Profitez de nos offres

1 mois gratuit
de cotisation⁽¹⁾

- 20 %
pour le 2^e assuré⁽²⁾

(1) La gratuité est accordée une seule fois quel que soit le nombre de contrats Garantie Protection Accident souscrits et dans la limite de la date de validité du tarif indiquée sur le présent bulletin de souscription.

(2) Pour toute souscription en « Duo », une réduction de 20 % est appliquée pour le 2^e souscripteur sur la base du tarif « Solo ». L'offre « Duo » est ouverte aux personnes résidant à la même adresse. Les 2 souscripteurs sont prélevés en une seule et même cotisation.

Des formules de garanties adaptées à vos besoins

Pour être couvert contre les risques les plus importants

À partir de
9,50€/mois⁽³⁾

(3) Tarif pour une personne seule sur la formule Essentielle 1.

2 formules Essentielles

Formules	Décès ⁽⁴⁾	Invalidité (dès 5%)	Assistance
1	50 000 €	100 000 €	Include
2	100 000 €	200 000 €	Include

(4) Limitée pour les mineurs de moins de 12 ans au remboursement des obsèques sur justificatifs, dans la limite de 7500 €.

Pour une couverture complète

À partir de
13,50€/mois⁽⁵⁾

(5) Tarif pour une personne seule sur la formule Intégrale 1.

4 formules Intégrales

Formules	Décès ⁽⁴⁾	Invalidité (dès 5%)	Forfait hospitalisation ⁽⁶⁾	Forfait petits accidents	Assistance
1	50 000 €	100 000 €	50 €/jour	100 €	Include
2	75 000 €	150 000 €	75 €/jour	150 €	Include
3	100 000 €	200 000 €	100 €/jour	200 €	Include
4	125 000 €	250 000 €	125 €/jour	250 €	Include

(6) À compter de 24 heures d'hospitalisation, limité à une prise en charge de 30 jours d'hospitalisation maximum.

Votre garantie inclut une indemnité journalière en cas d'hospitalisation et un forfait en cas de petits accidents.

Inclus dans toutes nos formules : notre service d'assistance 7j/7 et 24 H/24 *

- Garde à domicile des enfants de moins de 15 ans.
- Aide à domicile : auxiliaire de vie, travailleuse familiale, aide-ménagère.
- Garde des animaux de compagnie (chats et chiens uniquement).
- Rapatriement ou transport sanitaire.

* Conformément aux dispositions prévues dans la notice d'information valant conditions générales.

Vos avantages

1. Pas de questionnaire médical.
2. Votre souscription s'effectue simplement sans déclaration de santé.
3. Pas de délai d'attente.
4. Votre cotisation reste fixe. Elle n'évolue jamais avec votre âge ni avec votre état de santé.
5. Vos garanties peuvent évoluer à tout moment. Vous pouvez changer de formule dès que vous le souhaitez*.
6. Vous désignez librement votre ou vos bénéficiaire(s).
7. Vos petits-enfants sous votre garde sont couverts pendant les vacances scolaires⁽⁷⁾.
8. Les sommes versées sont libres d'utilisation.

* Conformément aux dispositions prévues dans la notice d'information valant conditions générales.

(7) À hauteur de 125 € lorsqu'ils sont sous votre garde pendant les vacances scolaires.



Vous avez des questions ? Nous avons des réponses !



Mes cotisations peuvent-elles augmenter ?

Non. Votre cotisation reste fixe. Elle n'évolue plus par la suite quel que soit votre état de santé ou votre âge (sauf demande de changement de formule de votre part).



Jusqu'à quel âge puis-je souscrire et jusqu'à quel âge serais-je couvert ?

Vous pouvez vous assurer de 18 à 75 ans inclus et vous bénéficiez des prestations jusqu'à 80 ans inclus.



Je suis hospitalisé dans le privé 4 jours suite à un accident, combien d'indemnités journalières vais-je recevoir ?

Les indemnités journalières seront versées le 2^e, 3^e et 4^e jour.



Qu'entendez-vous par petits accidents ?

Le forfait petits accidents vous couvre en cas de fractures*, de brûlures*, d'entorses* nécessitant une attelle ou de bris de dents.

* Conformément aux dispositions prévues dans la notice d'information valant conditions générales.

Notre offre de solutions pour les particuliers et professionnels

J'entre dans la vie active

Couvrir mes dépenses de santé
Me constituer un capital
Assurer mon logement
Préparer ma retraite

J'achète, je vends

Épargner et investir
Assurer mes biens
Assurer mon animal

Je me protège, moi et mes proches

Étendre ma couverture santé
Se constituer et transmettre
un patrimoine
Me protéger en cas d'imprévu
Optimiser ma rémunération

Je prépare ma retraite

Me protéger en cas d'imprévu
Me constituer un capital Revenu pour la vie
Conseil carrière et retraite
Simuler le montant de ma retraite

Je suis à la retraite

Couvrir mes dépenses de santé
Transmettre un patrimoine ou mon
entreprise
Conseil retraite

Et la dépendance ?

En cas de perte d'autonomie
Me loger
Être écouté et conseillé
S'occuper d'un proche dépendant

Nos conseillers sont là
pour échanger avec vous,
vous écouter et vous
accompagner dans vos choix.

www.ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Malesherbes
75379 Paris cedex 08

Prima - SA au capital social de 30 489 803,45 €
entièrement libéré - Entreprise régie par le code
des assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE
et du GIE AG2R - 37, boulevard Brune 75014 PARIS
333 193 795 RCS Paris.

AGLAE Gestion - 69439 LYON CEDEX 03

Marque d'ASP pour la gestion des Grands
Comptes - SASU au capital de 540 640 € - RCS
Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances
inscrite à l'ORIAS sous le N° 07 002 609.